

Chambre Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment du Puy-de-Dôme (CAPEB 63)

B.P. 61
2 rue Félix Mézard
63019 CLERMONT-FD cedex 2

Syndicat professionnel régi par les dispositions du chapitre I du titre III du livre 1^{er} de la 2^{ème} partie du Code du Travail

SIRET : 779 221 308 00025 – APE : 9411Z



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2020 Présenté à l'Assemblée Générale du 18 juin 2021

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CAPEB 63 (Chambre Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment du Puy-de-Dôme) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui sont applicables, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués et, notamment dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19, sur l'application du principe comptable de continuité d'exploitation ;
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ;
- ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons notamment :

- que les principes comptables retenus par le syndicat ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- qu'il n'existe pas d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes, ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur, nous est apparue importante ;
- qu'aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaumont, le 14 juin 2021
En trois originaux

A handwritten signature in blue ink, reading "Olivier Serre".

Olivier SERRE
Commissaire aux Comptes
Mandataire social et responsable technique

Partenaire
Compétences
Réactif Innovant
Rigoureux
Indépendant



Centre d'Etude et d'Expertise Comptable

Patrick GENEIX
Expert - Comptable

Xavier DEMAY
Expert - Comptable



Comptes annuels

Exercice du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Fédération CAPEB 63

2 Rue Félix Mézard
BP 61
63019 CLERMONT-FD Cédex 2

SIRET : 77922130800025
APE : 9411Z



22 rue des Chazots - 63170 Aubière Tél. 04 73 19 63 90 Fax. 04 73 19 63 99

www.c2ec-onweb.com - e mail : c2ec@c2ec.experts-comptables.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Auvergne
S.A.R.L. au capital de 40 000 Euros - Siret : 428 701 981 00030

Etats financiers au 31/12/2020



Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	5 340	5 340		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	28 205		28 205	28 205
	Constructions	560 670	338 976	221 694	235 745
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 246	1 543	1 703	296
Autres immobilisations corporelles	100 068	88 792	11 276	15 143	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	697 529	434 651	262 878	279 388
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	118 945		118 945	125 298	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	371 153		371 153	370 303	
DISPONIBILITES	275 360		275 360	270 719	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	10 619		10 619	10 472
	TOTAL (II)	776 077		776 077	776 791
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 473 606	434 651	1 038 955	1 056 180

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	173 905	173 905
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	539 662	536 025
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	15 107	3 636	
	Total des fonds propres (situation nette)	728 673	713 566
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	728 673	713 566
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	10 000	10 000
	Provisions pour charges	2 145	11 806
	Total des provisions	12 145	21 806
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	61 306	78 520
	Emprunts et dettes financières divers	3 742	3 742
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 200	4 203
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	131 305	157 714
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	30 750	27 801	
Produits constatés d'avance	60 834	48 828	
	Total des dettes	298 137	320 807
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 038 955	1 056 180
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	15 107,04	3 636,33
	(1) Dont à moins d'un an	298 137	320 807
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		



Etats financiers au 31/12/2020



Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	560 835	571 079
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	12 257	12 603
	dont ventes de dons en nature	66	66
	Ventes de prestations de service	56 314	53 366
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 312	2 637
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	25 908	34 242
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	81 043	88 192	
	Total des produits d'exploitation	737 671	762 118
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	41 589	42 203
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	6 625	6 651
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	235 415	264 950
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	17 545	17 887
	Salaires et traitements	291 782	283 188
	Charges sociales	105 517	111 243
	Dotation aux amortissements et dépréciations	19 776	20 066
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	805		
	Total des charges d'exploitation	719 054	746 186
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 616	15 932



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		18 616	15 932
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 087	2 585
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 087	2 585
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 201	1 645
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 201	1 645
RESULTAT FINANCIER		886	940
RESULTAT COURANT avant impôts		19 502	16 873
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	786	896
	Sur opérations en capital		422
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		786	1 318
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	446	187
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		10 000
Total des charges exceptionnelles		446	10 187
RESULTAT EXCEPTIONNEL		340	(8 869)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		4 735	4 367
TOTAL DES PRODUITS		740 544	766 021
TOTAL DES CHARGES		725 437	762 385
EXCEDENT ou DEFICIT		15 107	3 636

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature
Prestations en nature
Bénévolat

TOTAL

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens
Prestations
Personnel bénévole

TOTAL





Règles et Méthodes Comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 038 955 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 740 544 euros et un total charges de 725 437 euros, dégageant ainsi un résultat de 15 107 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le le Conseil d'Administration du 19 mai 2021.

Identification de la CAPEB 63

Au 31 décembre 2020, la CAPEB du Puy-de-Dôme, compte 943 adhérents, répartis par sections professionnelles en fonction de leur métier.

La CAPEB 63 possède également une Commission des Femmes d'Artisans du Bâtiment - CDFA - et elle gère la CNATP 63.

La CAPEB 63 assure toutes les missions dévolues à une organisation professionnelle :

- qu'elles soient collectives, dans l'intérêt générale de la branche et des adhérents (animation des sections professionnelles, défense des intérêts collectifs, promotion des métiers, de l'image des entreprises, de l'apprentissage, participation à des manifestations commerciales, foires, salons...),
- qu'elles soient individuelles, dans le but de conseiller, de défendre, d'accompagner les entreprises artisanales du bâtiment (social, juridique, technique, fiscale, formation, qualification, réglementation...).

Pour cela, elle dispose d'une équipe de 7 collaborateurs + 1 étudiant en alternance.

La CAPEB 63 est également présente sur les territoires du département du Puy de Dôme et elle assure trois permanences mensuelles à Thiers, à Ambert et à St Gervais d'Auvergne. En 2021, elle assurera une permanence dans le secteur de Chavanon Combrailles et Volcans Communauté.

La CAPEB 63 est présidé par Gilles CHATRAS et le conseil d'administration est composé de 18 membres, artisans et conjointes. Les élus assurent 80 représentations et mandats sociaux professionnelles et économiques.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Règles et Méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthodes

Application d'un nouveau plan comptable 2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il est précisé qu'en cours d'exercice la comptabilité est tenue d'après les mouvements de trésorerie, et le passage en comptabilité d'engagement est fait à la clôture de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Identification des composants

Les composants suivants des constructions ont été identifiés à partir de l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité n°2004-11, et amortis sur les durées suivantes :

- Structure	80.50 %	50 ans
- Menuiseries extérieures	3.30 %	25 ans
- Chauffage collectif	3.20 %	25 ans
- Toiture, étanchéité,	1.10 %	15 ans
- Ravalement	2.10 %	15 ans
- Electricité	5.20 %	25 ans
- Plomberie-sanitaires	4.60 %	25 ans
	<u>100.00 %</u>	



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

<u>Type</u>	<u>Durée</u>
Terrains	non amorties
Constructions	voir paragraphe précédent
Mobilier	10 ans
Materiel de transport	(néant)
Materiel informatique	3 à 5 ans
Logiciel informatique	(néant)



II- Immobilisations financières et valeurs mobilière de placement

La valeur brute des immobilisations financières est constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement correspond à leur valeur d'entrée. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieur, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

III-Stocks

Le stock évetuel est constitué uniquement de documentations, ouvrages destinés à être revendus. Il est valorisé au coût d'achat, et fait l'objet d'une provision si la valeur probable de réalisation est inférieure.

IV- Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

V- Opérations en devises

Néant

VI-Engagement de retraite

Les engagements de retraite correspondent à la somme des indemnités de départ à la retraite déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le syndicat ayant conclu un contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite, seuls les engagements qui excèdent ce contrat sont constatés sous la forme de provision.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Au 31/12/2020 :

Engagement non couvert : 2 145 €

Cumul provision au 31/12/2019 : 11 806 €

Reprise au 31/12/2020 : 9 661 €

VII-Autres éléments significatifs de l'exercice - COVID 19

L'année 2020 a été marquée par la crise inédite de la pandémie de la covid-19. Les recommandations et restrictions gouvernementales ont été mises en oeuvre pour y répondre.

Dès les premiers jours, la CAPEB 63 a déployées les mesures gouvernementales pour faire face à cette crise en ayant recours :

- au télétravail,
- à l'activité partielle.

Dans ce contexte, la CAPEB 63, a été par conséquent touché par des restrictions de circulation et le confinement de la population.

Le syndicat a procédé à une identification des potentiels impacts de la pandémie. Il n'est cependant pas à ce jour possible d'en déterminer les impacts chiffrés. Toutefois, nous n'avons pas connaissance à ce jour d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de la CAPEB 63 à poursuivre son exploitation.



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	5 340					5 340
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 340					5 340
CORPORELLES						
Terrains	28 205					28 205
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	560 670					560 670
Instal technique, matériel outillage industriels	1 650		1 596			3 246
Instal., agencement, aménagement divers	51 284					51 284
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	46 311		2 473			48 784
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	688 120		4 069			692 189
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	693 460		4 069			697 529



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	5 340			5 340
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 340			5 340
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	324 925	14 737	686	338 976
Instal technique, matériel outillage industriels	1 354	189		1 543
Autres instal., agencement, aménagement divers	45 442	2 353		47 795
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	37 010	4 471	484	40 997
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	408 731	21 750	1 170	429 311
TOTAL	414 071	21 750	1 170	434 651



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 000			10 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	11 806		9 661	2 145
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 806		9 661	12 145
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		21 806		9 661	12 145

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
--	--	--	--	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2020

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	Etat exprimé en euros		
	31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	118 945	118 945	
Charges constatées d'avance	10 619	10 619	
TOTAL DES CREANCES	129 564	129 564	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			



DETTES	Etat exprimé en euros			
	31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	61 306	61 306		
Emprunts et dettes financières divers	3 742	3 742		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 200	10 200		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	40 261	40 261		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 151	69 151		
Impôts sur les bénéfices	4 136	4 136		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 757	17 757		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	30 750	30 750		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	60 834	60 834		
TOTAL DES DETTES	298 137	298 137		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 415			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		118 945
Autres créances		118 945
<i>Produits à recevoir</i>	58 169	
<i>Produits à recevoir union régi</i>	29 052	
<i>Produits à recevoir titan b</i>	14 000	
<i>Produits à recevoir afabat</i>	5 084	
<i>Produits à recevoir Const Dema</i>	12 640	



Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		116 497
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 200
<i>Fournisseurs fact non parvenue</i>	10 200	
Dettes fiscales et sociales		76 261
<i>Dettes prov pour congés</i>	40 261	
<i>Charges sociales sur congés</i>	23 248	
<i>Etat charges à payer</i>	12 752	
Autres dettes		30 035
<i>Charges à payer</i>	30 035	



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	173 905				173 905
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	536 025	3 636			539 662
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	3 636	(3 636)	15 107		15 107
Situation nette	713 566		15 107		728 673
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	713 566		15 107		728 673



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine intégré	173 905			173 905
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements				
Réserves de trésorerie				
Autres réserves	536 025			536 025
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	3 636			3 636
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement				
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement				
Droits des propriétaires				
TOTAL	713 566			713 566



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		60 834	60 834
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			60 834



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		10 619	10 619
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			10 619



Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des produits exceptionnels		786
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>Pdts excep sur ex antérieurs</i>	786	786
Total des charges exceptionnelles		446
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>Charges sur exercice antérieur</i>	446	446
Résultat exceptionnel		340



Annexe libre

Etat exprimé en euros

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Informations complémentaires sur le bilan passif

Congés à payer

Le calcul des charges pour congés à payer inclus également la charge pour jours de RTT restant à prendre.

Variation des fonds syndicaux

La variation des fonds correspond au résultat de l'année précédente intégré en réserves.

Les fonds syndicaux comprennent le compte « 102100 – Fonds syndicaux – Patrimoine intégré » pour 160 199.90 € qui correspond à la valeur nette reconstituée les locaux comptabilisée au 1er janvier 2010 lors de la première application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

